

Élèves à besoins particuliers



Élèves ayant des troubles des apprentissages

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.



Scolariser un élève handicapé

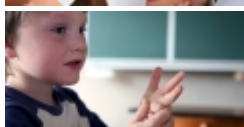
La loi reconnaît à tous les enfants en situation de handicap le droit à une éducation scolaire, quelles que soient la nature ou la gravité de leur handicap.

La scolarisation peut s'effectuer en classe ordinaire ou dans le cadre d'un dispositif spécifique d'inclusion scolaire.



Scolariser un élève malade

L'académie de Nantes propose aux élèves malades ou accidentés un dispositif d'accompagnement spécifique durant leur interruption de scolarité.



Scolarisation des élèves intellectuellement précoces

Les élèves intellectuellement précoces font partie des élèves à besoins éducatifs particuliers. Si un grand nombre de ces élèves poursuit une scolarité sans heurt, certains peuvent rencontrer des difficultés passagères ou durables pouvant aller jusqu'à l'échec scolaire. C'est pourquoi il est important de se préoccuper de ces élèves et de prendre en compte leurs besoins éducatifs particuliers.



Scolariser un élève allophone nouvellement arrivé

Pour trouver un interlocuteur pour les familles d'enfants allophones nouvellement arrivés et les familles itinérantes.



Enseignement à distance

Le Centre national d'enseignement à distance (Cned) assure le service public de l'enseignement à distance, notamment pour les élèves qui relèvent de l'instruction obligatoire. Il scolarise les élèves qui ne peuvent être scolarisés totalement ou partiellement dans un établissement scolaire en raison de leur handicap.

M.A.J. le 11/01/2018

Dans cette rubrique

- [Scolariser un élève en difficulté scolaire](#)
- [Scolariser un élève handicapé](#)
- [Scolariser un élève malade](#)
- [Scolariser un élève allophone nouvellement arrivé](#)
- [Enseignement à distance : CNED](#)



Sur eduscol.fr

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation